



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Direction départementale des territoires
Service Eau et Environnement

ARRETE du 19 AOUT 2015
portant modification de la
composition de la Commission
Locale de l'Eau du Schéma
d'Aménagement et de Gestion des
Eaux du Bassin du Thouet

Le Préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le livre II Titre Ier du Code de l'Environnement et notamment les articles L.212-3 à L.212-11 et R.212-29 à R.212-34 ;

VU l'arrêté du 18 novembre 2009 du Préfet de la Région Centre, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne approuvant le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne et arrêtant le programme pluriannuel de mesures;

VU l'arrêté interpréfectoral (Maine et Loire, Deux-Sèvres, Vienne) du 20 décembre 2010 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin du Thouet et chargeant le préfet des Deux-Sèvres du suivi de l'élaboration du SAGE pour le compte de l'Etat;

VU l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2011 portant composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin du Thouet modifié par arrêtés préfectoraux des 29 mars 2013 et 22 septembre 2014;

VU les délibérations des conseils départementaux concernés portant désignation de leurs représentants à la commission locale de l'eau suite aux élections départementales de mars 2015;

VU la délibération du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine en date du 22 octobre 2014 désignant son représentant à la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Thouet ;

VU la délibération de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais en date du 7 juillet 2015 désignant son représentant à la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Thouet ;

VU la délibération du syndicat des eaux de la Vienne (SIVEER) en date du 16 juin 2015 désignant son représentant à la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Thouet ;

Considérant qu'en application de l'article R.212-31 du code de l'environnement, en cas de vacance pour quelque cause que ce soit du siège d'un membre de la CLE, il est pourvu à son remplacement dans les conditions prévues pour sa désignation pour la durée du mandat restant à courir;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Deux-Sèvres;

A R R E T E

Article 1er – Le collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux dont la composition est fixée à l'article 1er de l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2011, modifié par arrêtés des 29 mars 2013 et 22 septembre 2014, portant composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin du Thouet est modifié ainsi qu'il suit (**les modifications figurent en gras**) :

I – Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (32 membres) :

- ♦ Conseil Régional de Poitou-Charentes :
Madame Françoise BELY, Vice-présidente du conseil régional
- ♦ Conseil Régional des Pays de la Loire :
Monsieur Régis DANGREMONT, Conseiller régional
- ♦ Conseil Départemental de la Vienne :
Madame Marie-Jeanne BELLAMY, Conseillère départementale
- ♦ Conseil Départemental de Maine et Loire :
Madame Jocelyne MARTIN, Conseillère départementale
- ♦ Conseil Départemental des Deux-Sèvres :
Monsieur Olivier FOUILLET, Vice-président du conseil départemental
Madame Esther MAHIET-LUCAS, Conseillère départementale
- ♦ Sur proposition de l'Association des Maires de la Vienne :
Monsieur Alain NOE, Maire de Arçay
Monsieur Philippe DELAVault, Adjoint au Maire de Craon
Monsieur Gilles BOUILLAUT, Maire de Cuhon
Monsieur Daniel GIRARDIN, Maire de Mirebeau
- ♦ Sur proposition de l'Association Départementale des Maires des Deux-Sèvres :
Monsieur Louis-Marie GREGOIRE, Maire d'Argenton l'Eglise
Monsieur Robert GIRAULT, Maire de La Coudre
Monsieur Jean-Claude GUERIN, Maire de La Peyratte
Monsieur Jean-François COIFFARD, Maire de Maisontiers
Monsieur Jacques DIEUMEGARD, Maire de Pompaire
Monsieur Christophe DEHAY, Conseiller municipal de St Varent
Monsieur Patrice HOUTEKINS, Conseiller municipal de Thouars
Monsieur Pascal PILOTEAU, Maire d'Ulcot
- ♦ Sur proposition de l'Association des Maires de Maine-et-Loire :
Monsieur Olivier COCHONNEAU, Conseiller municipal de Le Puy-Notre-Dame
Monsieur Didier GUILLAUME, Maire de Les Ulmes
Monsieur Benoît PIERROIS, Adjoint au Maire de Nueil-sur-Layon
Monsieur Sébastien CRETIN, Conseiller municipal de Somloire
- ♦ Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine
Monsieur Jean-Michel MARCHAND, Délégué
- ♦ ☐ Communauté d'Agglomération Saumur-Loire-Développement
Monsieur Jean-Pierre ANTOINE, Délégué
- ♦ Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet :
Monsieur Olivier CUBAUD, Président
- ♦ Communauté de Communes du Pays Loudunais :
Monsieur Hubert BAUFUMÉ, Vice-président
- ♦ Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :
Madame Catherine PUAUT, Vice-présidente
- ♦ Syndicat d'Eau du Val du Thouet
Monsieur Christophe CHATIN, Délégué

- ♦ Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine :
Monsieur Louis-Marie LUMINEAU, Vice-président
- ♦ Syndicat des Eaux de la Vienne (SIVEER):
Monsieur Claude SERGENT, Vice-président
- ♦ Communauté de Communes du Thouarsais:
Monsieur Michel CLAIRAND, Vice-président
- ♦ Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) de la Vallée de la Dive:
Monsieur Pierre BIGOT, Président

Le reste sans changement.

La nouvelle composition consolidée de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin du Thouet est annexée au présent arrêté.

Article 2 - Publication

Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de Maine-et-Loire, des Deux-Sèvres et de la Vienne, et sera mis en ligne sur le site Internet désigné par le ministère chargé de l'environnement www.gesteau.eaufrance.fr.

Article 3 – Délai et voie de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication aux recueils des actes administratifs, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Poitiers.

Article 4 - Exécution

Le Secrétaire Général de la Préfecture des Deux-Sèvres est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à chacun des membres de la Commission Locale de l'Eau.

Niort, le 19 AOÛT 2015

Le Préfet,



Jérôme GUTTON

**portant modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma
d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin du Thouet**

Composition consolidée de la CLE du SAGE du Thouet

I – Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (32 membres) :

- ♦ Conseil Régional de Poitou-Charentes :
Madame Françoise BELY, Vice-présidente du conseil régional
- ♦ Conseil Régional des Pays de la Loire :
Monsieur Régis DANGREMONT, Conseiller régional
- ♦ Conseil Départemental de la Vienne :
Madame Marie-Jeanne BELLAMY, Conseillère départementale
- ♦ Conseil Départemental de Maine et Loire:
Madame Jocelyne MARTIN, Conseillère départementale
- ♦ Conseil Départemental des Deux-Sèvres :
Monsieur Olivier FOUILLET, Vice-président du conseil départemental
Madame Esther MAHIET-LUCAS, Conseillère départementale
- ♦ Sur proposition de l'Association des Maires de la Vienne :
Monsieur Alain NOE, Maire de Arçay
Monsieur Philippe DELAVault, Adjoint au Maire de Craon
Monsieur Gilles BOUILLAUT, Maire de Cuhon
Monsieur Daniel GIRARDIN, Maire de Mirebeau
- ♦ Sur proposition de l'Association Départementale des Maires des Deux-Sèvres :
Monsieur Louis-Marie GREGOIRE, Maire d'Argenton l'Eglise
Monsieur Robert GIRAULT, Maire de La Coudre
Monsieur Jean-Claude GUERIN, Maire de La Peyratte
Monsieur Jean-François COIFFARD, Maire de Maisontiers
Monsieur Jacques DIEUMEGARD, Maire de Pompaire
Monsieur Christophe DEHAY, Conseiller municipal de St Varent
Monsieur Patrice HOUTEKINS, Conseiller municipal de Thouars
Monsieur Pascal PILOTEAU, Maire d'Ulcot
- ♦ Sur proposition de l'Association des Maires de Maine-et-Loire:
Monsieur Olivier COCHONNEAU, Conseiller municipal de Le Puy-Notre-Dame
Monsieur Didier GUILLAUME, Maire de Les Ulmes
Monsieur Benoit PIERROIS, Adjoint au Maire de Nueil-sur-Layon
Monsieur Sébastien CRETIN, Conseiller municipal de Somloire
- ♦ Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine
Monsieur Jean-Michel MARCHAND, Délégué
- ♦ Communauté d'Agglomération Saumur-Loire-Développement
Monsieur Jean-Pierre ANTOINE, Délégué
- ♦ Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet :
Monsieur Olivier CUBAUD, Président
- ♦ Communauté de Communes du Pays Loudunais:
Monsieur Hubert BAUFUMÉ, Vice-président
- ♦ Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais:
Madame Catherine PUAUT, Vice-présidente
- ♦ Syndicat d'Eau du Val du Thouet
Monsieur Christophe CHATIN, Délégué
- ♦ Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine :
Monsieur Louis-Marie LUMINEAU, Vice-président

- ♦ Syndicat des Eaux de la Vienne (SIVEER):
Monsieur Claude SERGENT, Vice-président
- ♦ Communauté de Communes du Thouarsais:
Monsieur Michel CLAIRAND, Vice-président
- ♦ Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) de la Vallée de la Dive:
Monsieur Pierre BIGOT, Président

II – Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (16 membres)

- ♦ Chambre Régionale d'Agriculture Poitou-Charentes,
- ♦ Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire,
- ♦ Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire,
- ♦ Syndicat de la propriété privée rurale des Deux-Sèvres,
- ♦ Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique,
- ♦ Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique,
- ♦ Association la Sauvegarde de l'Anjou,
- ♦ Association Poitou Charentes Nature,
- ♦ Union Fédérale des Consommateurs "Que Choisir" des Deux-Sèvres,
- ♦ Association des Eleveurs des Deux-Sèvres,
- ♦ Association des Irrigants des Deux-Sèvres,
- ♦ Association des Irrigants de la Vienne,
- ♦ Association des Amis des moulins des Deux-Sèvres, Bocage vendéen, Gâtine,
- ♦ Syndicat des Propriétaires Fermiers Exploitants d'Etangs Poitou Vendée,
- ♦ Comité départemental de Maine-et-Loire de Canoë-Kayak,
- ♦ Agence de Développement Touristique des Deux-Sèvres.

III – Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (14 membres)

- ♦ Préfecture de la Région Centre et du Loiret, Coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne,
- ♦ Préfecture de la Région Poitou-Charentes et de la Vienne,
- ♦ Préfecture des Deux-Sèvres,
- ♦ Préfecture de Maine-et-Loire,
- ♦ Direction Générale de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne,
- ♦ Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Poitou-Charentes,
- ♦ Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire,
- ♦ Délégation Interrégionale de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques Centre-Poitou Charentes,
- ♦ Délégation Interrégionale de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques Bretagne-Pays de la Loire,
- ♦ Service Départemental de Maine-et-Loire de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage,
- ♦ Direction Générale de l'Agence Régionale de Santé de Poitou-Charentes,
- ♦ Direction Départementale des Territoires de la Vienne,
- ♦ Direction Départementale des Territoires de Maine-et-Loire,
- ♦ Direction Départementale des Territoires des Deux-Sèvres.